

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

RÉUNION DU 28 JUIN 2017

Étaient Présents :

M. Jean-Christian AMARE	M. Serge DUCLOS
Mme Christiane ARAGNOU	M. Denis FEGNÉ
Mme Anne-Marie ARGOUNES	Mme Martine FOCESATO
Mme Élisabeth ARHEIX	M. Michel FORGET
M. Georges ASTUGUEVIELLE	M. Joseph FOURCADE
M. Michel AUSINA	M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Jean-Pierre BALESTAT	M. Jean-Bernard GAILLANOU
Mme Marie-Paule BARON	M. Jacques GARROT
M. André BARRET	M. Romain GIRAL
M. Philippe BAUBAY	M. Charles HABAS
M. Jean-Claude BEAUCOUESTE	M. Paul HABATJOU
M. Marc BÉGORRE	Mme Geneviève ISSON
M. Michel BONZON	M. Christian LABORDE
M. Francis BORDENAVE	Mme Évelyne LABORDE
M. Yannick BOUBÉE	M. Jean-Marc LACABANNE
M. Serge BOURDETTE	M. Bernard LACOSTE
Mme Josette BOURDEU	M. Paul LAFAILLE
M. Lucien BOUZET	M. Francis LAFON-PUYO
Mme Élisabeth BRUNET	M. Pierre LAGONELLE
M. Jean-Marc BOYA	M. Jacques LAHOILLE
M. Roger-Vincent CALATAYUD	Mme Valérie LANNE
M. Jean-François CALVO	M. René LAPEYRE
Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE	M. David LARRAZABAL
Mme Anne CANDEBAT-REQUET	Mme Fabienne LAYRÉ-CASSOU
M. Gérald CAPEL	M. Jean-Michel LEHMANN
Mme Viviane CARCAILLON	M. Roger LESCOUTE
M. Yves CARDEILHAC	M. Claude LESGARDS
M. Rémi CARMOUZE	M. Alain LUQUET
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE-RODRIGUEZ	Mme Sylvie MARCHE
M. Jean-Noël CASSOU	M. Vincent MASCARAS
M. Philippe CASTAING	M. Pierre MONTTOYA
M. Jean-Claude CASTEROT	M. Ange MUR
M. Georges CASTRES	Mme Madeleine NAVARRO
M. Jean-Louis CAZAUBON	M. Christian PAUL
M. Gérard CLAVÉ	M. Jean-Christian PÉDEBOY
M. Jean-Louis CRAMPE	M. Laurent PENIN
Mme Marie-Françoise CRANCÉE	M. Yves PIÈTE
M. Gilles CRASPAY	M. Jean-Claude PIRON
Mme Annette CUQ	Mme Marie PLANE
Mme Ginette CURBET	M. Eugène POURCHIER
M. Jean-Christian DANOS	Mme Évelyne RICART
M. Daniel DARRÉ	Mme Danièle RENAUD
M. Marcel DE LA CONCEPTION	M. Michel RICAUD
M. Benoît DOSSAT	Mme Claudine RIVALETTO
Mme Andrée DOUBRÈRE	Mme Céline ROULET
M. Jean-François DRON	M. Paul SADER
M. Michel DUBARRY	M. Michel SAJOUX
M. Emmanuel DUBIÉ	M. Fabrice SAYOUS
Mme Suzan DUCASSE	M. Jean-Michel SÉGNERÉ
M. Jean-Marc DUCLOS	M. Roger SEMMARTIN
	M. Robert SUBERCAZES

**M. Alain TALBOT
M. Jean-Marie TAPIE
M. Francis TOUYA
M. Jean TOUYA**

**M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Bruno VIGNALÉS
M. Christian ZYTYNSKI**

Étaient excusés :

**M. Jean-Pierre ARTIGANAVE
M. François-Xavier BRUNET
M. Jean BURON
M. Pierre DARRÉ
M. Roland DARRÉ
M. Denis DEPOND
M. Marc GARROCC
M. Alain GARROT
Mme Simone GASQUET
Mme Laure JOUBERT
M. André LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. Jean-Claude LASSARRETTE
Mme Chantal MORERA
Mme Michèle PHAM-BARANNE
M. Jacques SEVILLA
M. Philippe SUBERCAZES
M. Laurent TEIXEIRA
Mme Maryse VERDOUX
M. Guy VERGÈS
Mme Marie-Pierre VIEU**

**donne pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE
donne pouvoir à M. Patrick VIGNES
donne pouvoir à M. Jacques LAHOILLE
donne pouvoir à Mme Valérie LANNE
donne pouvoir à M. Georges CASTRES
donne pouvoir à M. Marc BÉGORRE
donne pouvoir à Mme Geneviève ISSON**

**donne pouvoir à Mme Martine FOCESATO
donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRÈRE
donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON
donne pouvoir à Mme Marie PLANE
donne pouvoir à M. Jean-Michel LEHMANN
donne pouvoir à M. Paul HABATJOU
donne pouvoir à M. Yannick BOUBÉE
donne pouvoir à Mme Viviane CARCAILLON
donne pouvoir à Mme Josette BOURDEU
donne pouvoir à M. Michel FORGET
donne pouvoir à M. Alain LUQUET
donne pouvoir à M. Ange MUR
donne pouvoir à M. Pierre MONTOYA**

Étaient absents :

**M. Jean-Michel DUCLOS
M. Patrice MÉRIGOT
M. Jean-Claude PALMADE**

Secrétaire de séance : Mme Myriam MENDÈS

M. LE PRÉSIDENT : Je voulais avant que nous entrions dans le vif du sujet, vous dire que, normalement, le prochain Conseil Communautaire que nous tiendrons fin septembre, devrait se tenir dans les locaux qui sont en cours d'aménagement sur le site de Juillan au siège. Donc, je suis désolé pour l'inconfort et les difficultés que l'on peut rencontrer ici, mais le 20 septembre, nous serons dans nos murs. Tout avance comme prévu, j'espère qu'il n'y aura pas d'impondérable.

Avant de donner la parole à nos invités qui sont ici : Monsieur MARTIN, Madame FAUCONNIER et Valérie ROUX-BOUYSSOU, je voulais vous demander si vous êtes d'accord pour approuver le compte rendu du Conseil Communautaire du 31 janvier dernier.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce compte rendu ?

Pas de remarques.

Y a-t-il des oppositions à son approbation ?

Y a-t-il des abstentions ?

Il est approuvé à l'unanimité. Merci.

Y a-t-il des questions sur les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Communautaire ? Ou des délibérations prises par le bureau dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Communautaire et dont le détail vous a été communiqué ?

Y a-t-il des questions ou des demandes de précision ?

Pas de question ? Parfait.

1 – COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE PAR LES AMENAGEURS CACG/SEPA SUR LA ZAC DU PARC DE L'ADOUR

M. LE PRÉSIDENT : Avant je voudrais vous dire que Monsieur BOUBÉE m'a demandé si je serais d'accord, pour que la délibération 35, c'est-à-dire la dernière, soit plutôt examinée en premier, après la présentation du CRAC par les aménageurs.

Personnellement, je n'y vois aucun inconvénient. Si vous le voulez bien, je mettrai tout de suite après le Compte rendu annuel à la collectivité par les aménageurs, la délibération 35 qui concerne le Pacte fiscal, on y revient dans un instant.

Je passe la parole aux aménageurs CACG/SEPA, qui vont nous présenter le compte rendu d'activité 2016.

Normalement, on devrait projeter les éléments qui vont faire l'objet de commentaires, mais vous avez tous le compte rendu au concédant, la synthèse, à laquelle on pourra se référer Valérie ou Monsieur Martin ? Parfait. Monsieur le Directeur, vous avez la parole.

M. LE DIRECTEUR du CACG/SEPA : Bonjour Monsieur le Président, bonjour à tous. On va essayer de vous présenter ce compte rendu annuel au concédant, avec, Valérie ROUX-BOUYSSOU et Isabelle FAUCONNIER, ma collaboratrice.

Malheureusement, j'excuse le directeur général de la CACG, Alain PONCET, qui ne peut pas être présent ce soir.

On va faire en sorte de vous présenter au mieux, ce compte rendu, je vais laisser tout d'abord Valérie et Isabelle présenter ce document, dans des conditions peut-être pas très faciles, parce que c'est un document compliqué. C'est vrai que quand on a des slides que l'on peut projeter, c'est beaucoup plus facile en termes de compréhension, mais on va faire au mieux et on va surtout répondre à vos questions qui vous en avez après coup, pour être le plus clair possible.

Je laisse le micro à Valérie.

Lecture du compte rendu.

M. LE PRÉSIDENT : Pardon de vous interrompre Isabelle. Si vous avez des questions à poser, vous levez la main. Si vous voulez des précisions, on vous donnera un micro et vous pourrez poser vos questions à tout moment.

Qui a des questions à poser à Madame ROUX-BOUYSSOU, à Madame FAUCONNIER ou à Monsieur MARTIN ? Monsieur PAUL.

M. Christian PAUL : Je suis très heureux de constater qu'une fois que toutes les autorisations seront obtenues, IMMOCHAN installera AUCHAN, LEROY-MERLIN, vraisemblablement sur la zone SÉMÉAC-SOUES. On est bien d'accord ? Le simple fait qu'il y ait une ouverture du GRAND FRAIS ne va pas influencer sur la décision des leaders d'AUCHAN ou d'IMMOCHAN ? Je dis ceci, parce qu'à une certaine époque, lorsqu'il devait y avoir l'installation d'un super marché, en CDAC et en CNAC, on nous avait dit : « Non, on ne vous autorise pas, parce que ça va gêner la venue d'AUCHAN sur ce secteur-là ». Je suis heureux de constater que ce n'est pas le cas.

Nous pourrons, le cas échéant, nous, refaire notre demande ultérieurement.

M. LE PRÉSIDENT : Le constat est un peu téméraire, me semble-t-il, en tout cas la conclusion, et quant aux réponses, elles appartiennent à AUCHAN. Ce sont eux qui décideront au moment venu, aux termes du contentieux qui effectivement, comme le disait Isabelle tout à l'heure, devrait être connu très prochainement. Normalement, il devait être connu en février déjà, le 23 février si ma mémoire est bonne et là, on nous l'a annoncé pour les jours qui viennent. On aurait aimé vous l'annoncer aujourd'hui... Donc, la décision ne nous appartient pas. Ceci étant, il est effectivement, dans l'intérêt d'AUCHAN et des filiales concernées, de pouvoir disposer de toutes les autorisations et de tous les permis, soit pour réaliser leur projet, soit pour céder à d'autres les droits à construire, soit, éventuellement faire autre chose sur le site. Et là, je le répète, la décision leur appartient et les discussions seront ouvertes le moment venu entre eux, les aménageurs et nous. On ne peut pas en dire plus aujourd'hui. N'est-ce pas Monsieur MARTIN ?

M. MARTIN : Oui, tout à fait.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres questions ?

M. Yannick BOUBÉE : Alors c'est vrai que l'arrêt de la cour d'appel administrative de Bordeaux va être déterminant dans ce dossier, très probablement. J'ai souhaité à deux occasions que les responsables d'IMMOCHAN et d'AUCHAN viennent s'exprimer devant le Conseil Communautaire. Je souhaite, aussi, que très vite, la décision de la cour d'appel administrative de Bordeaux soit connue, pour qu'on sache où on en est et où on va. Pour la sérénité globale de ce territoire, ça serait bien.

En tout cas, vous confirmez, sur le plan technique uniquement, puisque vous êtes en relation avec eux, qu'ils n'ont pas indiqué, pour l'instant, de manière objective et très factuelle, qu'ils renonçaient à leur projet. Voilà ce que je voulais dire et je remercie Christian de sa question un peu taquine et coquine.

M. LE PRÉSIDENT : S'il n'y a pas de questions, je vais remercier nos partenaires aménageurs, pour leur présence et la présentation qui a été parfaite, très claire. Je pense que chacun sait où nous en sommes, c'est un engagement important pour le Grand-Tarbes et Maintenant pour notre Agglomération, puisque nous reprenons tous ces engagements. On va attendre la suite. Nous avons évoqué les hypothèses possibles, nous verrons bien.

Pour l'instant, on a gelé les acquisitions et on attend de voir la suite. Là, nous déciderons, merci encore une fois. On a noté l'échéance de mai 2018. Merci beaucoup, vous pouvez disposer.

M. LE DIRECTEUR du CACG/SEPA : Bonsoir Monsieur le Président et bonsoir à tous.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Monsieur le Directeur, merci Isabelle et merci Valérie.

Je vais, à ce titre, vous demander, si vous êtes d'accord d'approuver le compte rendu qui vient de nous être présenté. En tout cas, nous en prenons acte, tel qu'il a été présenté. Il n'y a pas de question particulière ? Pas d'opposition, je présume ? On prend acte. Parfait, merci infiniment.

35 – PACTE FISCAL ET FINANCIER

Maintenant, je demande au Président de Commission des Finances s'il est prêt, nous allons, pour satisfaire à la demande de Yannick BOUBÉE, et puis, pourquoi pas, évoquer tout de suite, le sujet qui nous tient à cœur. Il s'agit du pacte que nous voulons présenter, le pacte fiscal et financier.

Denis FEGNE Président de la Commission des Finances, va vous dire dans un instant quels sont les motifs qui nous ont amenés à procéder à l'élaboration de ce pacte. On en a suffisamment parlé. Je me suis rendu dans chaque pôle avec Jean-Luc REVILLER, avec Sylvain BOUCHERON, pour discuter avec les Conseillers Communautaires qui ont pu participer à ces réunions sur chaque pôle. Cela nous a permis d'une part, d'expliquer, d'explicitier, le projet qui est le nôtre et que nous vous soumettons ce soir. Et, dans le même temps, de tenir compte des remarques qui ont été formulées. Certains nous ont dit : « Mais pourquoi, y a-t-il eu des modifications par rapport aux premiers chiffres que vous nous avez présentés ? » C'est parce que nous avons tenu compte des remarques qui étaient présentées à l'occasion de ces réunions.

Sur le principe ce pacte, puisqu'on l'appelle pacte fiscal et financier, regroupe plusieurs éléments. Et on va les discuter et décider de leur avenir ensemble.

Le premier sujet concerne la révision libre des attributions de compensation, afin d'intégrer les anciennes dotations de solidarité communautaire.

Le deuxième concerne la création d'un fonds d'aide aux Communes, d'un fonds de concours régional unique et d'un fonds de concours accessibilité dans le cadre de la DAT.

Le troisième, répartition dérogatoire, libre, du FPIC

Et, le quatrième élément de ce pacte, l'adhésion à l'ADAC.

L'ensemble constituant un tout que nous avons placé sous le générique de « Pacte fiscal et financier ».

Deux mots sur l'esprit de ce pacte, Denis va le dire dans un instant, mais je voudrais y revenir quand même. Certains considèrent, à juste titre, que ce pacte ne leur sert pas à grand-chose. Il y a des Communes, d'anciennes Communautés pour lesquelles, effectivement, qu'elles bénéficient du pacte ou non, ça ne change pas grand-chose, à quelques éléments près.

Ensuite, il y a un nombre significatif de Communes qui sans le pacte, seraient particulièrement perdantes au niveau de leurs recettes budgétaires de fonctionnement. Entre trente-cinq et quarante, qui sont très sérieusement concernées et qui sont intéressées parce qu'elles perdent des recettes de façon significative enfin d'autres où il y a des charges qu'elles assumaient auparavant, qu'elles n'assumeront plus.

On veut faire jouer la solidarité intercommunale au sein de notre Communauté d'Agglomération. Je me permets de dire, même si je redis que pour certaines Communes, on en est conscient, ce n'est pas révolutionnaire, mais c'est quand même dans l'esprit communautaire, un pacte fondateur. Je dis bien dans l'esprit. Même si, la volonté que je vais explicitier dans un instant, c'est de préserver les recettes budgétaires de fonctionnement de plusieurs dizaines de Communes.

C'est un acte fondateur parce qu'on va voir si réellement, l'esprit communautaire est passé par là, depuis le mois de janvier. Je reconnais que ce n'est pas facile. Depuis janvier, je pense que

nous faisons le maximum pour que chacun se sente concerné par notre nouvelle Communauté.

Nous avons fait, déjà, deux réunions dans chaque pôle. Il y a eu plusieurs discussions qui ont été organisées, beaucoup d'échanges se sont réalisés sur le terrain.

Aujourd'hui, il y a trois principes fondamentaux :

Le premier, préserver les recettes de fonctionnement des Communes qui seraient durement pénalisées sans ce pacte.

Le deuxième, solidariser les membres de l'Agglomération.

Et enfin, permettre aussi à travers ce pacte d'assurer les ressources de l'Agglomération, pour faire face aux investissements qui seront les nôtres.

Pour beaucoup ça sera symbolique, pour d'autres, ce sera important. Mais l'essentiel, c'est l'image que l'on va donner de notre Agglomération. Est-ce que nous sommes capables aujourd'hui, de dire : « Oui, nous avons le sentiment de faire partie de la même famille. La famille de Tarbes-Lourdes-Pyrénées. Oui, nous sommes préoccupés par les intérêts de chacune de nos Communes, mais aussi par les intérêts de nos Communes voisines. Je sais que la tendance aujourd'hui, c'est de regarder d'abord ce qu'il se passe chez soi avant de regarder ce qu'il se passe chez les autres, mais, en l'occurrence, il faut que l'on regarde ce qu'il se passe chez l'ensemble de nos voisins, au sein de notre Agglomération.

Le fonds d'aide aux Communes, que nous avons voté, de 450 000 €, avec le budget, il a un fondement, il va avoir un fondement à travers l'adoption de ce pacte. Si le pacte n'est pas adopté, on va se demander quel est la justification de cette aide aux Communes. C'est pour cette raison qu'il fait partie, le fonds d'aide aux Communes, des éléments que j'ai évoqués et qui constituent le pacte dans son ensemble.

Mes Chers Collègues, je conçois que rien n'est parfait, mais quand certaines choses sont imparfaites, il faut essayer de faire en sorte de gommer les imperfections. Il en subsiste encore, on le sait. Là, il s'agit de préserver les recettes budgétaires de fonctionnement d'un nombre significatif de Communes. Si on ne les préserve pas, elles connaîtront des difficultés dans les années qui viennent.

Je voudrais aussi préciser et je souhaite qu'on le vérifie tout à l'heure. Certaines Communes plutôt bénéficiaires ont accepté qu'on rediscute et qu'on effectue une nouvelle donne. Elles ont accepté d'abandonner leur FPIC 2017, pour qu'il soit mis dans le fonds commun réparti au bénéfice de l'ensemble.

Je crois que ce n'est pas la peine que j'en dise davantage. Denis va vous exposer les motifs des délibérations que nous allons vous soumettre et bien sûr, le débat sera ouvert.

Monsieur le Président de la Commission des Finances, je vous passe la parole.

M. Denis FEGNÉ : Merci Monsieur le Président.

Lecture de la délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Ce que je souhaite, c'est qu'on présente le 35 à 35-4 et ensuite, on ouvrira le débat. Comme ça on pourra évoquer les sujets concernant les autres points. Donc, si vous le voulez bien, Monsieur le Président, présentez les autres de 35 à 35-4.

Non, pardon, c'est Jacques LAHOILLE.

35-1 REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION AFIN D'INTEGRER LES ANCIENNES DSC

M. Jacques LAHOILLE : Le 35-1 concerne les dotations de solidarité communautaire. Donc, Denis l'a rappelé, c'est une pratique qui se situait sur la CCCO et le Grand-Tarbes, c'est une dotation qui venait en fonctionnement aux Communes et donc, on propose dans le cadre du

pacte, de reconduire ces dotations pour ne pas pénaliser les recettes de fonctionnement des Communes qui en bénéficiaient.

Je ne vous lis pas la délibération, c'est l'esprit.

35-2 CREATION D'UN FONDS D'AIDES AUX COMMUNES, D'UN FONDS DE CONCOURS CONTRAT REGIONAL UNIQUE ET D'UN FONDS DE CONCOURS ACCESSIBILITE RESEAU DE BUS DANS LE CADRE DE L'ADAPT

M. Jacques LAHOILLE : Le 35-2, on l'a évoqué dans le pacte fiscal et financier, c'est la création d'un fonds d'aide aux Communes de moins de 1 500 habitants, elles sont 72 concernées. Vous avez lu tous les motifs, donc, c'est aussi pour aider ces Communes dans leur développement, il y aura des conditions, des dossiers seront étudiés, mais, pour aider ces petites Communes dans leur développement, apporter un soutien financier, ça, c'est un point fort dans l'Agglomération, ces petites Communes, pour être éligibles à un fonds d'aide aux Communes.

35-3 FPIC : REPARTITION DEROGATOIRE LIBRE

M. Jacques LAHOILLE : Le 35-3, pour pouvoir équilibrer ce pacte fiscal et financier, c'est-à-dire essayer qu'aucune Commune puisse perdre, on ne partirait pas de ce que vous avez reçu en Commune, de la répartition du FPIC, mais on partirait sur une répartition dérogatoire. De plus, comme la somme qui va revenir à la Communauté d'Agglomérations est un peu supérieure aux prévisions qu'on avait, donc, la Communauté d'Agglomérations va abonder ce fonds pour le pacte fiscal et financier, de 82 000 € et des poussières. Il y a une volonté de la part de la Communauté de participer à ce pacte fiscal et financier.

Moi, ce que je vous propose dans les trois délibérations que je vous ai présentées, c'est de les adopter, comme le pacte fiscal et financier.

35-4 FPIC : ADHESION A L'ADAC

M. Denis FEGNÉ : Là encore un résumé, il s'agit d'approuver les statuts de l'agence qui ont été adoptés le 25 septembre 2012, par l'Assemblée Générale constitutive et de verser à l'ADAC 65 la participation dont le montant et les modalités de calcul sont définis par le Conseil d'administration. Voilà, en ce qui concerne l'adhésion à l'ADAC des Communes membres.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais demander à Jacques GARROT, en sa qualité de Président des fonds de concours, de bien vouloir présenter le projet et le règlement sur lequel vous avez travaillé.

Tu as un micro ? Parfait.

Bien entendu, ce projet de règlement est joint à la délibération que vous avez.

M. Jacques GARROT : Merci Monsieur le Président. J'en profite pour remercier les membres de la Commission du fonds de concours qui ont participé à l'élaboration de ce projet.

Lecture du projet et règlement de la CATPL.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Jacques. Je crois que là, maintenant, on a vu les projets concernant les délibérations 35 et 35-1, 2, 3 et 4, la proposition de règlement pour l'attribution de fonds de concours. C'est-à-dire qu'on a beaucoup de choses sur lesquelles vous pouvez intervenir. Le débat est ouvert.

M. Jacques LAHOILLE : La Commission locale d'évaluation des charges transférées qui s'est réunie hier soir a donné un avis favorable au pacte fiscal et financier à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Oui, c'est très important. Merci Monsieur le Président LAHOILLE.
Qui souhaite intervenir sur le pacte, sur le règlement du fonds d'aide ? Allons-y. Personne ?
Ah bon ! Michel DUBARRY.

M. Michel DUBARRY : Je voulais poser une question à Jacques LAHOILLE. Combien y avait-il de personnes à la CLECT hier soir ?

M. Jacques LAHOILLE : Il faut compter une cinquantaine, il y avait plein de réunions. C'était un débat animé et riche.

M. Michel DUBARRY : D'accord, mais 50 sur 86 communes, ça fait une majorité. Bon, ce n'est pas le sujet.

Monsieur le Président, dans vos propos préliminaires, vous avez rappelé la solidarité et la symbolique nécessaires au sein de cette Communauté d'Agglomérations naissante, je voudrais simplement vous faire remarquer que lors de la préparation des budgets, une minorité de Communes a refusé la neutralité fiscale pour les ménages entraînant, de ce fait, l'application de la loi avec l'intégration fiscale progressive. Comme vous l'avez justement rappelé, cette intégration fiscale progressive, elle crée des différences dans les communes, positive pour certains, négative pour d'autres. Le pacte fiscal que vous nous avez proposé ne règle pas ces injustices, ne les aggrave peut-être pas non plus. En ce qui me concerne, le pacte fiscal ou droit commun, proposé par les Services de la préfecture, c'est la même chose à 120 € près. Donc, par solidarité, je ne voterai pas contre ce pacte, pour faire profiter les Communes qui seraient perdantes de la neutralité, mais par symbole, puisque vous avez parlé de symbole, je ne voterai pas non plus pour.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Michel DUBARRY, qui souhaite intervenir encore ? Monsieur MONTOYA, Serge DUCLOS a le micro déjà, donc, Serge DUCLOS.

M. Serge DUCLOS : Merci Président. D'abord merci d'avoir proposé ce pacte fiscal et financier. Juste concernant le fonds de concours pour les petites Communes, je trouve fort dommageable que la voirie soit exclue, de ce fonds de concours. Mais le montant subventionnable, c'est 15 000 € maximum, pour des petites Communes qui n'ont pas de bâtiments et qui n'ont que de la voirie, si la voirie est exclue, automatiquement, elles sont exclues de fait l'attribution de ce fonds de concours.

M. LE PRÉSIDENT : C'est une bonne remarque, je répète Serge que c'est un projet qui vous est soumis et que comme tout projet, il est amendable.

M. Serge DUCLOS : Je vous remercie Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur MONTOYA et puis Monsieur CAZAUBON ensuite.

M. Pierre MONTOYA : Je voulais poser la question : sur un tel vote, l'unanimité doit-elle être de rigueur, pour que la délibération l'emporte ? Pour qu'elle soit applicable ?

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur MONTOYA, chacun est libre de voter et de s'exprimer comme il l'entend. Ça, c'est un autre problème. Mais, à mon avis, chacun doit se déterminer en son âme et conscience, librement et nous en tirerons les conséquences et nous vous dirons quelles seront les conséquences à l'issue du vote.

M. Pierre MONTOYA : Donc, pour les mêmes raisons qu'a évoquées Monsieur DUBARRY, je ne prendrai pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT : C'est différent, ne pas prendre part au vote et s'abstenir, c'est différent. Il faudra être clair sur le sujet. Encore, que, le résultat est le même. Monsieur CAZAUBON ?

M. Jean-Louis CAZAUBON : Moi, j'interviens, non pas pour aller à l'encontre du pacte fiscal, il s'inscrit tout à fait dans la logique que tu as exprimée dans l'établissement d'un pacte fondateur de la Communauté Agglo. Mais pour être tout à fait clair, moi, il me semble qu'il manque un élément qui peut-être pourrait aussi enrichir certaines réflexions. La Communauté de Communes du Pays de Lourdes, nous payions 1,1 M€ par an le FPIC, la moitié, les Communes, l'autre moitié, la Communauté de Communes. Alors, les Communes, aujourd'hui, évidemment, en rentrant dans la Communauté d'Agglomération ne payent plus. On bénéficie de la moitié. Mais les 550 000 € de la Communauté continue à être levés dans la fiscalité de nos ménages. En clair, on payait 50 € par habitant quand les autres percevaient 27, aujourd'hui, on n'en paye plus, la moitié tombe, mais l'autre moitié, la fiscalité est toujours levée, ce qui veut dire qu'au bout de douze ans, quand tout à l'heure, Denis parlait de 2,5 M€ d'impacts pour la fiscalité, là, ce sont 6,6 M€ qui tombent dans la Communauté de Communes. Ce que je veux dire, c'est que ça vient compenser, je ne sais pas, je n'ai pas fait les calculs, mais je pense largement le glissement de la fiscalité pour les Communes qui seraient impactées. Ça, ça n'apparaît pas. On ne le voit pas, on le passe sous silence. Là, elle est toujours levée. Nos habitants continuent à payer 25 € qui aujourd'hui, n'étaient pas utilisés, ni pour payer les écoles, ni la piscine, ni quoi que ce soit. C'était levé pour payer le fonds de péréquation intercommunal. Et aujourd'hui ça tombe dans le budget de l'Agglo. On ne le conteste pas.

M. LE PRÉSIDENT : Quelle est la question Jean-Louis ?

M. Jean-Louis CAZAUBON : Ce n'est pas une question.

M. LE PRÉSIDENT : C'était une précision ? OK.

M. Jean-Louis CAZAUBON : Je dis qu'il faudrait que ça apparaisse dans le pacte fiscal. Là, on ne le voit pas.

M. LE PRÉSIDENT : Jean-Luc, qu'est-ce qu'on peut donner comme réponse technique ?

M. Jean-Luc REVILLER : Effectivement, vous avez raison, aujourd'hui la contribution que vous versiez au FPIC, est bien incluse dans la fiscalité qui était prélevée sur la Communauté de Communes du Pays de Lourdes et qui a été intégré dans le budget de la Communauté d'Agglomération de Tarbes-Lourdes-Pyrénées. Ce qu'on peut dire, effectivement, on peut le corriger, mais comme vous aviez des taux supérieurs au taux moyen de la Communauté d'Agglomération, ce qu'on peut dire, c'est que cet effet versement du FPIC est largement compensé par l'effet de l'intégration fiscale progressive sur douze ans, puisque si on reprend les chiffres, vous êtes à peu près à 2 M€, alors que le FPIC est à 500 000 €, donc, effectivement, on pourrait, dans la rédaction dire que l'effet du FPIC atténué effectivement à 75 % ou est atténué à 75 % par la prise en considération du FPIC et là, je suis d'accord avec vous.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, qui souhaite intervenir encore ? Monsieur SÉGNERÉ.

M. Jean-Michel SÉGNERÉ : Merci Monsieur le Président, juste une question par rapport au fonds de concours qui a été exposé très clairement par Jacques GARROT, je trouve que le montant de 20 % maximum est assez bas, car en fait, ça voudrait dire que pour obtenir le maximum, la Commune devrait obtenir un projet de 75 000 €, ce qui, pour une petite Commune est un gros projet déjà structurant. C'est juste une question, je pense que vous avez travaillé et qu'il doit y avoir une légitimité à ce montant-là. Mais voilà, est-ce qu'il serait envisageable de remonter ce taux-là, peut-être aux alentours de 30 % pour que les projets de plus petite nature, des petites Communes, soient éligibles.

M. LE PRÉSIDENT : Parfait, j'ai déjà noté voiries et là, la modification du taux, on en reparle ensuite, puisqu'il s'agit de projets. Le pacte que nous présentons aujourd'hui n'est pas figé, chaque année, il va évoluer et chaque année, nous aurons à le réexaminer. Qui avait levé la main ? C'était Monsieur LEHMANN.

M. Jean-Michel LEHMANN : Merci Monsieur le Président. Moi, je voudrais faire quelques commentaires par rapport à cette présentation. Nous avons constaté en ce qui nous concerne et sans pour autant faire une fixation sur notre situation individuelle, parce que je crois que ce n'est pas dans l'esprit, mais néanmoins, après l'échec, dommageable, très dommageable de la neutralisation fiscale du projet du plan A en quelque sorte, du mois de janvier, dont on a des conséquences douloureuses pour un certain nombre de Communes, force est de constater que les conclusions et les présentations de ce qui constitue ce nouveau projet suscite beaucoup de déception, voire d'amertume. Évidemment, nous faisons partie des Communes qui, fiscalement, vont subir (les ménages principalement, il faut aussi parler des contribuables et des ménages de temps en temps), pendant une douzaine d'années une revalorisation régulière, mais significative de la pression fiscale. Un certain nombre de Communes ont pu faire les calculs, ils sont assez frappants en termes d'augmentation de la collecte, pour une Commune comme la nôtre de 3 300 habitants, elle représentera, en masse, cumulée sur 12 ans, plus de 600 000 €. Évidemment, quand on regarde les effets année par année, ça peut paraître relativement modeste et faible, mais le bilan, au bout, est très lourd et très important. Je vois qu'à côté de ça, on le savait, c'était le jeu. D'autres Communes par contre, verront cette pression fiscale allégée. Donc, déjà, on ne parle pas de petits écarts, mais on parle de gros écarts sur la fiscalité, sur la globalité de la période. Donc, on est en droit d'attendre, peut-être, des effets correctifs pour les Communes pénalisées et je m'interroge également aussi sur le calcul du FPIC. La redistribution du FPIC, puisque, particulièrement, connaissant la situation des Communes de l'ex-Grand Tarbes, on voit que l'enjeu était de récupérer au moins, à minima, la dotation qui était antérieure, c'est ce que prévoit effectivement, le plan, à côté de ça, on voit, des bizarreries, c'est-à-dire des Communes qui versaient au FPIC, qui ne versent plus, donc, qui vont avoir une économie, quand même significative du fait de ce non-reversement, mais, qui plus est, vont bénéficier d'une dotation supplémentaire, c'est-à-dire qu'il y aura, en quelque sorte, un effet bonus pour un certain nombre de Communes, alors que pour d'autres, l'enjeu, c'était juste de sauver les meubles, comme on dit et de continuer à avoir, au moins, le volume précédent. Voilà, encore une fois, se crée un mécanisme d'amplification des écarts qui pose question.

Concernant les fonds de concours, je voudrais dire quelque chose aussi et je souhaite des amendements, parce que ceux-ci étant cumulés, on est peut-être en droit d'attendre, qu'au niveau des fonds de concours, il y ait une certaine égalité d'accès. Or, ce que je note, c'est qu'il y a un seuil de population, déjà : 1 500 habitants et que, si on écarte du fait de leur statut particulier les Communes de Tarbes et de Lourdes, je vois qu'il reste encore 7 ou 8 Communes sur la tranche supérieure à 1 500 habitants, qui représentent, quand même 40 000 habitants en population globale, donc, on va dire un petit tiers de la population de l'Agglomération. Et, pour ces Communes, il n'y a pas d'accès au fonds de concours, alors qu'il peut y avoir, à un moment donné, sur certains projets, des actions qui ne sont peut-être pas éligibles à la fois par le département, par la région et que l'Agglomération aurait quand même sa place pour aider ces Communes. Donc, il y a une discrimination de fait, sur l'accès au fonds de concours qui nous dérange, je n'en comprends pas trop la raison et ce que je constate ensuite, sur l'aspect aides financières, c'est que, tout le monde sait ce que représentent les travaux quand ils sont un peu structurants et de noter que l'aide maximum est de 15 000 €, je trouve que c'est quand même un peu faible. Et donc, moi, je souhaite qu'à l'avenir, pour la construction des budgets futurs, il y ait une vraie politique volontariste d'aide aux Communes et c'est ce que nous attendons aussi. Bien sûr, il y aura des investissements structurants, mais l'aide aux Communes doit avoir toute sa place dans le budget, et même, si 450 000 €, c'est un premier seuil, je pense qu'il faudra aller au-delà. Et donc, si on se met dans la situation, encore une fois, des habitants, des contribuables qui vont subir une pression fiscale dans des Communes qui n'auront pas forcément un gain en termes de nouvelles dotations et donc, l'impérieuse

nécessité de renvoyer à cette population en quoi l'Agglomération peut nous aider dans notre développement. Donc, exclusion, de fait, quelques Communes, ça paraît dommage. Alors, ce que je dirais, qui est assez surprenant, c'est que la clause de secours, encore une fois, en cas de catastrophe, et bien, on imagine que la situation ne peut se produire que sur les petites Communes. Personne n'est épargné, on le sait bien en cas de situation particulière et donc, je crois qu'il faut renvoyer, là aussi, une égalité de traitement en cas de besoins particuliers. Moi, je constate un certain nombre d'écarts finalement, sur ces différents aspects. Donc, à ce titre-là, s'il n'y a pas de corrections sur certains amendements, nous en tant que Commune d'Odos, on s'abstiendra également. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Quelle est votre position, Monsieur LEHMANN ?

M. Jean-Michel LEHMANN : Sur les fonds de concours, j'en ai parlé.

M. LE PRÉSIDENT : Sur les fonds de concours, oui, quelle est votre position ?

M. Jean-Michel LEHMANN : Lever le seuil d'accès au fonds de concours sans limite de taille. L'accès pour toutes les Communes.

M. LE PRÉSIDENT : Même pour Tarbes et Lourdes alors ?

M. Jean-Michel LEHMANN : Tarbes et Lourdes, on sait bien, entre nous, quand même, que les moyens et les flux financiers sont un peu plus faciles pour ces Communes-là, mais par contre, quand on est une Commune de 2 ou 3 000 habitants...

M. LE PRÉSIDENT : J'ai compris, vous fixez le seuil à combien, alors ? À tout le monde sauf Tarbes et Lourdes ? On dit ça ? C'est votre proposition ?

M. Jean-Michel LEHMANN : Moi, c'est ce que je souhaiterais.

M. LE PRÉSIDENT : OK, on va en parler après, moi, j'ai noté tous les amendements possibles.

M. Jean-Michel LEHMANN : Relever aussi le seuil financier de 15 000 €, alors, peut-être ne pas fixer de seuil, mais étudier les dossiers au cas par cas, et en fonction des besoins et des projets, de leur pertinence, peut-être abonder un peu plus en fonction du volume de l'investissement. Et ouvrir l'aide d'urgence à ces Communes.

M. LE PRÉSIDENT : Bien, on parlera des amendements, moi, j'ai tout noté, aucun problème.

M. Jean-Michel LEHMANN : Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Qui souhaite intervenir encore sur tous les sujets que nous avons évoqués ?

M. Roger SEMMARTIN : J'étais présent hier soir à la CLECT, et j'ai dit que je m'abstiendrais, que j'aurais souhaité m'abstenir, sur le fond, mais que je ne voulais pas empêcher que le pacte financier aboutisse. Hier soir, on m'a fait comprendre que si on s'abstenait, on remettait tout en cause, mais personnellement, sur la Commune d'Arcizac, il faudrait que je prenne le fonds de concours tous les ans, pour compenser la perte financière des contribuables. Parce que, si on veut que le contribuable reste à des taux à peu près corrects qui sont déjà assez élevés pour certaines classes de contribuables, il faut que la Commune baisse ses taux et si on baisse nos taux, il faut pouvoir avoir... Et un projet à 75 000 € dans une petite commune, on ne l'aura pas tous les ans. Voilà, le pacte financier, c'est très bien, je crois que ça aplanit la douleur de l'intégration, mais pour certaines Communes, ça reste quand même difficile.

M. LE PRÉSIDENT : Bien reçu Roger, merci beaucoup. Qui souhaite intervenir encore ? Alors, avant de passer au vote, on parle des amendements sur le règlement de l'aide aux Communes. Monsieur GAILLANOU, vous avez levé la main, allez-y.

M. Jean-Bernard GAILLANOU : Oui, Monsieur le Président, au nom du futur groupe « Démocratie et Territoire » qui sera constitué, je l'espère après l'adoption du règlement intérieur tout à l'heure, on vous demande une suspension de séance. S'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT : Dix minutes de suspension de séance ça vous convient ? Dix minutes de suspension accordée.

La séance est suspendue, on reprend dans dix minutes. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Nous reprenons la séance, si vous voulez bien vous installer. La séance est reprise, Monsieur GAILLANOU, vous avez demandé la parole.

M. Jean-Bernard GAILLANOU : Simplement une précision, Monsieur le Président, la règle c'est : l'unanimité, les exprimés ? C'est bien ça ?

M. LE PRÉSIDENT : Oui, Monsieur.

Nous allons parler du fonds d'aide aux Communes. J'ai noté les remarques qui ont été formulées. D'abord « aller au-delà de 450 000 € », on verra en 2018, quand nous travaillerons sur le budget, ensemble. Je considère que déjà, sur le budget 2017, avoir fixé une enveloppe de 450 000 € alors que je vous le rappelle, l'excédent de fonctionnement s'est élevé à 795 000 €, c'est quand même significatif par rapport à cet excédent. On verra en 2018.

Deuxième remarque, pour ce qui concerne la voirie. Remarque présentée par Serge DUCLOS, j'entends bien que les petites Communes, qui n'ont dans leurs dépenses que des dépenses de voirie risquent d'être pénalisées si on exclut la voirie de ces aides. Je demanderai à la Commission chargée du règlement de réfléchir à ce sujet et de voir dans quelle mesure, on pourrait, pour les toutes petites Communes qui ont des budgets peu importants qu'elles consacrent en grande partie à la voirie. Je suis d'accord pour vous puissiez étudier au sein de la Commission, mon Cher Jacques GARROT, une possibilité d'intégrer la voirie, uniquement pour ces petites Communes qui, sinon, seraient pénalisées. Mais après non, sinon, on va être submergé de demande de concours sur la voirie et on ne pourra rien faire d'autre.

Pour ce qui concerne les seuils d'habitants, j'entends bien et, Monsieur LEHMANN a raison, c'est lui d'ailleurs qui m'avait dit ça, mais, je veux aussi dire que ceux qui viennent présenter ces arguments n'ont pas tort. Donc, je vous propose un amendement, Jacques va le noter et déjà, on pourra voter ce règlement avec les amendements si vous êtes d'accord. Un premier amendement, c'est qu'on porte le seuil d'habitants à 5 000 habitants ce qui, de facto, exclut Tarbes, Lourdes et Aureilhan.

Je propose ensuite que le taux de 20 % soit porté à 25 % et que le montant de l'aide maximum qui avait été fixé par la Commission à 15 000 soit fixé à 20 000 €. Voilà les propositions que je formule au vu des remarques qui ont été présentées. Est-ce qu'il y a des questions avant que je vous demande de vous prononcer sur chacune de ces propositions ?

Un élu : Je voulais poser une question parce que vous nous proposez les aides au mois de juillet, mais nous, nous avons investi déjà depuis 3 mois donc, est-ce que ça va être rétroactif.

M. LE PRÉSIDENT : Non. Je suis désolé, mais c'est impossible, ça ne peut pas être opérant tant que le règlement n'est pas voté c'est pour ça que je souhaite qu'il soit voté aujourd'hui. Y a-t-il d'autres questions avant que je soumette à votre approbation les amendements évoqués ? Alors, mon cher Jacques, je te demande de noter, bien évidemment, nous allons modifier le règlement des aides en conséquence, en dehors du problème de la voirie qui sera discuté au sein de la Commission et qui pourra faire l'objet d'un nouvel amendement plus tard. Donc, je propose que les seuils soient portés à 5 000 habitants.

L'amendement est voté à l'unanimité.

M. Jean-Bernard GAILLANOU : Juste une précision, il y a cette nouvelle Agglo, on part comment ? On part à T0 ou les Communes qui en ont bénéficié dans l'ancien périmètre doivent attendre 2 ans ou 3 ans ? Qu'est-ce qu'on fait ? On part à 0 pour tout le monde ?

M. LE PRÉSIDENT : Bien sûr qu'on part à 0 ici, évidemment. On ne va pas regarder. On va être très clair. Si on doit tenir compte de ce qui a été fait auparavant par le grand Tarbes ou la CCCO, ça veut dire que, de facto, on va exclure certaines Communes. On démarre à 0 et la Commission appréciera dans les avis qu'elle nous donnera. Donc, ce premier amendement est adopté à l'unanimité.

Deuxième amendement, je propose que le montant de l'aide qui avait été fixé à 20 % soit porté à 25 %. Est-ce qu'il y a des personnes qui sont opposées à cette décision ?

L'amendement est voté à l'unanimité.

Troisième proposition, le montant maximum de l'aide passerait de 15 000 à 20 000.

L'amendement est voté à l'unanimité.

Ces amendements sont adoptés à l'unanimité, il en sera tenu compte dans le règlement et je vous demanderai dans un instant si vous êtes d'accord d'adopter le règlement ainsi amendé. C'est dans le pacte, c'est pour ça que je disais qu'on y reviendra dans un instant.

M. Jean-Claude CASTEROT : Moi, ce qui m'intéresserait de savoir, aujourd'hui, vous avez monté le curseur un peu plus haut, ce qui est tout à fait légal, je ne revendique pas. Par contre, le montant de 450 000 €, comment vous allez le gérer maintenant ? Est-ce qu'il est modulable ou il est fixe ?

M. LE PRÉSIDENT : Je suis désolé, mais ce montant de 450 000 €, a été voté dans le budget 2017 donc, il n'est pas modulable. Et en effet, la question est pertinente ce qui veut dire que quand la Commission, présidée par Jacques GARROT, aura examiné les 40 et quelques dossiers qu'elle a à examiner, il est très vraisemblable que, avec 40 dossiers, les 450 000 € soient quasiment tout de suite utilisés. Pour les prochains concours, il faudra attendre l'an prochain à moins que, dans le cadre d'une décision modificative nous décidions d'abonder cette ligne budgétaire dans l'intérêt, de Communes demanderesse. Maintenant, le pacte qui vous a été présenté, article 35, 35-1, 35-2, 35-3, 35-4, je le soumetts à votre approbation. Ceux qui désirent ne pas prendre part au vote le manifestent en levant la main : 2. Ceux qui souhaitent s'abstenir le manifestent également : Michel DUBARRY, Jean-Claude LASSARRETTE, Rémi CARMOUZE, Charles HABAS : 5. Maintenant, la question capitale : Ceux qui souhaitent voter contre le manifestent en levant la main. Personne ne votant contre, le pacte est adopté, merci à tous.

Le pacte est adopté.

(Applaudissements)

Maintenant, je vais vous demander si vous le voulez bien puisque c'est inclus dans le pacte, et que ça faisait partie des sujets évoqués. Si vous êtes d'accord pour que soit modifié le règlement d'attribution des fonds de concours par rapport à celui qui vous a été présenté. Pas d'opposition. Donc, le règlement amendé, mon cher Jacques, sera modifié en conséquence. Il restera le problème de la voirie pour les toutes petites Communes à examiner. Merci.

2 – APPROBATION AVENANT N° 5 A LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT POUR LA RÉALISATION DE LA ZAC SÉMÉAC-SOUES PARC DE L'ADOUR

Je voudrais revenir au point numéro 2. J'ai oublié de faire voter le point numéro 2 tout à l'heure, concernant la ZAC Séméac-Soues et la concession d'aménagement. C'est la délibération numéro 2, nous devons nous déterminer sur l'autorisation que vous allez donner de report de la participation de l'année 2017 sur l'année 2018 pour 600 000 €. Je présume que tout le monde va être d'accord, bien évidemment. Et d'approuver le montant du forfait de recours intenté en première instance à 3 000 €, ça, c'est pour les sommes qu'on attribue à nos délégataires, à nos aménageurs dans le cadre des recours éventuels ou en cours. Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention ?

Délibération votée à l'unanimité.

Je vais maintenant passer la parole à notre éminent Président de la Commission des Finances, qui va la garder pour un petit moment, mais il va d'abord nous présenter le compte de gestion des budgets principaux, des budgets annexes. Monsieur FEGNÉ Denis.

3 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 DES BUDGETS PRINCIPAUX ET DES BUDGETS ANNEXES

M. Denis FEGNÉ : Merci Président.

Lecture de la délibération n° 3.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Denis. Est-ce que vous avez des questions à poser au Président de la Commission des Finances ?

Délibération votée à l'unanimité.

4 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 DES BUDGETS PRINCIPAUX ET DES BUDGETS ANNEXES DES EPCI FUSIONNÉS AU SEIN DE LA CATLP

M. Denis FEGNÉ :

Lecture de la délibération n° 4.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Monsieur le Président FEGNÉ. Je vais vous demander si vous avez des questions sur ces comptes administratifs. Comme l'a dit le Président, il s'agit de la fusion de chaque compte administratif des anciens EPCI qui ont fusionné au 1^{er} janvier 2017. Je vais demander aux Présidents des anciennes Communautés de ne pas prendre part au vote. Je vais demander aux Présidents des anciens EPCI de sortir à l'occasion de la discussion et du vote. Est-ce que vous avez des questions sur les comptes administratifs que nous venons d'examiner ? Le Président a dit que l'ensemble de ces comptes était somme toute excédentaire, l'ensemble des excédents représentaient 10 M€ environ.

M. Michel DUBARRY : Il manque le Président du Syndicat des Rives de l'Alaric dans la fusion puisqu'il y avait 7 Communautés de Communes et le Président du Syndicat des Rives de l'Alaric. Il n'y est pas là.

M. Michel DUBARRY : Ce n'est pas une bonne question, en fait.

M. LE PRÉSIDENT : Le S.C.o.T., il faut sortir, mais vous revenez après. Qui c'est le Président du Syndicat Alaric ? Donc, il est sorti lui-même. Est-ce que vous avez des questions à poser à Denis sur ces comptes et les résultats ? On ne va pas faire de commentaire rétrospectivement, on va regarder devant. Je vous demande si vous êtes d'accord pour approuver ces comptes tels qu'ils vous ont été présentés par le Président FEGNÉ.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

Les sortants peuvent revenir. Monsieur le Président FEGNÉ, pouvez-vous nous présenter l'affectation du résultat 2016 du budget principal, puis les budgets annexes si vous le voulez bien ? J'attends qu'ils arrivent, mais on va féliciter les Présidents des anciennes Communautés de Communes, car, je leur annonce, je sais que ce sera une surprise pour eux, je leur annonce que le compte administratif fusionné qui reprend l'ensemble des comptes des anciennes EPCI a été adopté à l'unanimité donc bravo à vous et à tous ceux qui ont contribué à ces chiffres.

5 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

6 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 DES BUDGETS ANNEXES

Lecture des délibérations 5 et 6.

M. LE PRÉSIDENT : Il y a 17 articles dans la décision. Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous demande si vous êtes d'accord pour approuver l'affectation du résultat du budget principal.

Délibération votée à l'unanimité.

Est-ce que vous êtes d'accord pour approuver les 17 articles de l'affectation des résultats des budgets annexes ?

Les 17 articles sont adoptés.

Monsieur le Président FEGNÉ, bravo. Maintenant, je vous passe la parole pour que vous nous présentiez la DM n° 1 du budget principal 2017.

7 – DM N° 1 – BUDGET PRINCIPAL CATLP 2017

M. Denis FEGNÉ : C'est une DM importante, c'est la première du budget principal. Elle est importante, c'est un peu un inventaire à la Prévert, mais il fallait s'y attendre. Compte tenu du contexte d'incertitude dans lequel a été réalisé notre budget, il fallait s'attendre à des ajustements nécessaires. Je ne vais pas rentrer dans le détail, elle est équilibrée en fonctionnement et investissement, bien sûr.

Lecture de la délibération 7.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Monsieur le Président, on se dit que c'est vraiment très bien et confortable d'avoir un Président de la Commission des Finances. Merci pour la présentation. Est-ce que vous avez des questions sur cette DM n° 1 ? Je la soumetts à votre approbation.

Délibération votée à l'unanimité.

Maintenant DM n° 1 pour le budget annexe et les Ordures Ménagères de Batsurguère.

8 – DM N° 1 – BA ORDURES MENAGÈRES BATSURGUÈRE

M. Denis FEGNÉ :

Lecture de la délibération 8.

M. LE PRÉSIDENT : Parfait Monsieur le Président. Pas de question ? Même vote ?

Mme Geneviève ISSON : Je m'abstiens, mais pour Monsieur GARROCCQ.

M. LE PRÉSIDENT : D'accord, normal donc proposition adoptée avec l'abstention de Monsieur GARROCCQ. Le point suivant, budget annexe, aménagement de zones.

Délibération adoptée avec une abstention.

9 – DM N° 1 – BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT DE ZONES 2017

M. Denis FEGNÉ :

Lecture de la délibération 9.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Monsieur le Président. Pas de remarque particulière ? Même vote que tout à l'heure ?

Délibération votée à l'unanimité.

Le point suivant, Monsieur FEGNÉ.

10 – FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS ET DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT POUR LE BUDGET PRINCIPAL (M.14) ET LES BUDGETS ANNEXES (M.4 ET M.43)

M. Denis FEGNÉ :

Lecture de la délibération 10.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Président FEGNÉ, je vous félicite. Je demande un amendement à porter juste sur le tableau des durées d'amortissement des immobilisations. À partir du moment où on a prévu une reprise des subventions pour le financement de projets d'infrastructures d'intérêt national à 40 ans, il faut qu'on prévoie pour les mêmes investissements, l'amortissement sur 40 ans ce qui est peu probable nous concernant, mais néanmoins, pour qu'il y ait similitude entre le traitement de l'amortissement et la subvention, il convient de l'ajouter sur le tableau, ce sera fait. Merci par avance. Monsieur le Président FEGNÉ, je vous remercie beaucoup pour toutes ces présentations. Est-ce que vous êtes d'accord sur cette dernière délibération à moins qu'il y ait des questions d'abord ?

Délibération votée à l'unanimité.

Monsieur FEGNÉ, bravo et merci pour toutes ces présentations. Maintenant nous passons à l'approbation du compte de gestion du budget annexe des transports et je passe la parole à Monsieur PEDEBOY.

11 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

M. Jean-Christian PEDEBOY :
Merci Monsieur le Président.

Lecture de la délibération 11.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Est-ce que vous êtes d'accord avec la proposition de Monsieur PEDEBOY ?

Délibération votée à l'unanimité.

Le point suivant pour le compte administratif 2016, Jean-Christian.

12 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

M. Jean-Christian PEDEBOY :

Lecture de la délibération 12.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Monsieur le Président PEDEBOY, des questions ? Même vote que précédemment ?

Délibération votée à l'unanimité.

Le point suivant, affectation du résultat du budget annexe de transports, Jean-Christian.

13 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

M. Jean-Christian PEDEBOY :

Lecture de la délibération 13.

M. LE PRÉSIDENT : Parfait Monsieur le Président. Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de remarque particulière ?

Délibération votée à l'unanimité.

Le point suivant Jean-Christian. DM n° 1 du budget des transports.

14 – BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

M. Jean-Christian PEDEBOY :

Lecture de la délibération 14.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Monsieur le Président. Pas de remarque particulière ? Pas de question ? Même vote ?

Délibération votée à l'unanimité.

Le point suivant Jean-Christian, point n° 15.

15 – COMPÉTENCE MOBILITÉ – ADHÉSION À AGIR ET À LA CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC (CATP)

M. Jean-Christian PEDEBOY :

Lecture de la délibération 15.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Monsieur le rapporteur, cher Jean-Christian. Est-ce que vous avez des questions ?

Délibération votée à l'unanimité.

Délégation des transports urbains, le solde de l'exercice 2016, Monsieur le Président PEDEBOY.

16 – DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS – SOLDE DE L'EXERCICE 2016

M. Jean-Christian PEDEBOY :

Lecture de la délibération 16.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup Jean-Christian. Même vote, je présume ? Pas de remarque ? Une main se lève, Monsieur MONTOYA. Jean-Christian, tu es prêt à répondre ?

M. Pierre MONTOYA : Monsieur le Président, on a remarqué, vous avez tous remarqué que le budget transports se porte bien et qu'il dégage un excédent assez conséquent. Effectivement, dans le même temps, il y a eu un petit conflit dans la Société concessionnaire de transport dans laquelle les salariés demandaient une augmentation de salaire sachant qu'ils sont dans leur catégorie les plus mal payés. Le conflit s'est arrangé, mais il risque de repartir, car les salariés estiment qu'ils n'ont pas obtenu tout à fait ce qu'ils souhaitent et ce qu'ils souhaitent n'était pas d'une exigence telle que la Société ne puisse la combler. Or, on s'aperçoit que financièrement, les transports vont bien d'ailleurs, à ce propos, on pourra étendre la gratuité des transports et dans le même temps satisfaire les besoins des salariés, ceux qui font marcher la machine et qui font marcher l'entreprise. Donc, c'est vrai que c'est une entreprise privée dans laquelle nous n'avons pas à interférer, mais nous pouvons toutefois les conseiller au vu des chiffres. D'ailleurs, l'effort qu'ils pourraient faire serait souhaitable, car ils en ont les moyens.

M. LE PRÉSIDENT : Bien, on prend acte. Jean-Christian, tu veux répondre quelque chose ?

M. Jean-Christian PEDEBOY : Simplement, effectivement, j'ai rencontré les salariés. On n'a pas le pouvoir de les satisfaire, mais sachez quand même que je les ai entendus, j'en ai parlé avec le Président TREMEGE, je lui ai demandé si je pouvais les recevoir, il m'a dit qu'il n'y avait pas de souci. Vous savez qu'on a à faire à un délégataire et on ne peut pas s'ingérer dans les affaires d'une entreprise. Il n'empêche quand même que je les ai entendus et que j'ai fait ce qu'il me semblait bon de faire à savoir que j'ai discuté avec le Patron. Alors, de là à vous dire qu'il y a eu de grosses avancées, non, effectivement, Pierre MONTOYA, tu as raison, il n'y a pas eu de grosses avancées, mais je crois savoir quand même qu'ils ont certaines

bonnes intentions. Voilà ce que je peux dire. En ce qui concerne la gratuité des transports, je crois que c'est une question récurrente, on ne va pas y revenir dessus, on ne va pas dire toujours les mêmes réponses. Vous savez très bien que si on arrêta le Service Public aujourd'hui, vous savez combien ça coûterait, c'est de l'ordre de 1,5 M€. On va attendre, je l'ai déjà dit, le renouvellement de la concession c'est-à-dire, si vous voulez, en juin 2019 pour remettre tout à plat et voir ce qu'il y a lieu de faire. À ce moment-là, on en discutera, c'est une discussion politique, on en discutera à ce moment-là et on verra quelle décision on prendra. Mais ceci dit, si le budget est assez conséquent, il faut savoir quand même qu'il y a une pause sur 2017 et que c'est quand même assez relatif parce que quand on va se mettre en conformité vis-à-vis des points d'arrêt réglementaires, je peux vous dire que ça va faire lourd puisque globalement, c'est un budget de plus de 5 M€ et que nous avons pris des engagements au sein de cette Communauté d'Agglomération. Il faut savoir qu'aujourd'hui, on n'a pas beaucoup de dossiers, mais les premiers arrivent, ça va être l'objet de la délibération suivante. Les Communes vont nous solliciter pour se mettre en règle envers la loi. Normalement, nous devons le faire, je vous rappelle, avant septembre 2018. Ça va être assez conséquent. De plus, il va falloir repenser le réseau. Maintenant, il y a 86 Communes. Tout ça, c'est à réfléchir. Il va falloir aussi prendre en compte le fait que l'année prochaine c'est-à-dire en janvier 2018, nous allons prendre à notre compte les transports scolaires sur les 86 Communes. Aujourd'hui, nous sommes en négociation avec la Région pour voir au niveau des transferts de charges et transferts financiers. Ce n'est pas neutre parce que je vous rappelle qu'il s'agit de 2 M€. Effectivement, vous avez raison de dire que le budget est assez conséquent, mais enfin, c'est un budget de transition.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Jean-Christian. Excellente réponse et complète, me semble-t-il. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je sou mets cette délibération à votre approbation.

Délibération votée à l'unanimité.

Le point suivant : Schéma Directeur d'Accessibilité, justement. Jean-Christian.

17 – SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ – ADAP DU RÉSEAU DE TRANSPORTS URBAINS ALEZAN - VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE D'AUREILHAN

M. Jean-Christian PEDEBOY :

Lecture de la délibération 17.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Jean-Christian. Pas de remarque particulière ?

Délibération votée à l'unanimité.

18 – CHOIX DES COMPÉTENCES OPTIONNELLES ET DÉFINITIONS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES ET OPTIONNELLES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TARBES-LOURDES-PYRENEES (1ÈRE PARTIE)

Le point suivant, le point 18, il s'agit du choix des compétences optionnelles et définition d'intérêt Communautaire des compétences obligatoires et optionnelles de notre Communauté d'Agglomération. J'ai eu l'occasion lors des différentes réunions que nous avons organisées dans les 3 pôles, nous avons eu l'occasion d'échanger avec beaucoup d'entre vous, tous ceux qui ont pu participer à ces réunions sur ces compétences. Aujourd'hui, bien évidemment, s'il y a des précisions, on les apportera, je vais vous proposer de décider, premièrement de conserver, je dis bien de conserver les compétences optionnelles suivantes :

Lecture de la délibération 18.

Le débat est ouvert. Qui souhaite intervenir ? Je sou mets donc cette proposition à votre approbation. Abstention : 1 Monsieur GAILLANOU.

Délibération votée à l'unanimité.

Nous passons au point 19. Adoption du remboursement des frais de mission des élus à l'occasion de mandats spéciaux.

19 – ADOPTION DU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DES ÉLUS À L'OCCASION DE MANDATS SPÉCIAUX

Lecture de la délibération 19.

Je vous demande si vous êtes d'accord pour accepter ces modalités de remboursement des frais de mission aux élus.

Délibération votée à l'unanimité.

20 – ADHÉSION INITIATIVES PYRÉNÉES

Adhésion à Initiatives Pyrénées. Tout le monde connaît maintenant Initiatives Pyrénées.

Lecture de la délibération 20.

Il vous est proposé d'adhérer à l'association présidée par Madame RODRIGO, Initiatives Pyrénées en versant une subvention représentant une cotisation de 0,10 € par habitant et ce au prorata temporis à compter du 1^{er} juillet 2017 soit 6 150,55 € pour cette année. Monsieur CRASPAY ?

M. Gilles CRASPAY : je ne participe pas au vote.

M. LE PRÉSIDENT : D'accord. Monsieur SÉGNERÉ non plus ne participe pas au vote, il est également membre du Conseil d'Administration et je crois qu'il y a Jean-Claude aussi.

M. Jean-Claude BEAUCOUESTE : C'est une question qui va énerver encore mon collègue CRASPAY. J'ai une question : est-ce qu'on est la seule Communauté de Communes qui finance, une fois de plus, Initiatives Pyrénées ?

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur CRASPAY va répondre.

M. Jean-Claude BEAUCOUESTE : Parce qu'une fois de plus, l'ancien CDDE ne dit rien sur l'ensemble du territoire de notre Département.

M. Gilles CRASPAY : Tu as raison Jean-Claude.

M. Jean-Claude BEAUCOUESTE : Et le développement économique est sur l'ensemble du territoire de notre Département. Donc, est-ce qu'on est, une fois de plus, les seuls à financer ?

M. Gilles CRASPAY : Jean-Claude, alors là, ça ne m'énerve pas du tout et puis, en plus, je vais te faire plaisir parce que c'est, effectivement, non seulement pertinent, mais c'est

qu'effectivement ce qui se passe c'est-à-dire que toutes les Communautés de Communes sont sollicitées pour adhérer à Initiatives Pyrénées donc, ont toutes adhéré à Initiatives Pyrénées, les 9.

M. LE PRÉSIDENT : Ça te satisfait Jean-Claude ?

M. Jean-Claude BEAUQUESTE : Oui.

M. LE PRÉSIDENT : Parfait. Donc, s'il y a des Communes qui veulent adhérer, ne vous gênez pas. Jean-Marc BOYA à la parole.

M. Jean-Marc BOYA : Initiatives Pyrénées, il faut un « s » ou pas ? Parce qu'à la fin, ça n'y est pas. Ainsi, à titre d'exemple, Initiatives Pyrénées, il n'y a pas le « s ».

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, ça prouve que vous suivez, ça me fait plaisir. Et puis ça prouve qu'ils ne sont pas infallibles. On continue sur ce sujet, est-ce que vous avez d'autres questions ? Donc, je vous demande si vous êtes d'accord pour que nous puissions adhérer dans les conditions évoquées.

Délibération votée à l'unanimité.

Le point 22, Monsieur VIGNES.

22 – INSTAURATION DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BERNAC-DEBAT DANS LE CADRE DE LA CARTE COMMUNALE

M. Patrick VIGNES : Merci. Donc, il s'agit de l'Instauration du Droit de Préemption sur le territoire de la Commune de Bernac-Debat dans le cadre de la carte communale.

Lecture de la délibération 22.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Patrick, est-ce que vous avez des questions à poser au rapporteur ? Je soumetts donc cette proposition à votre approbation.

Délibération votée à l'unanimité.

Monsieur VIGNES, le point suivant concernant la Commune de Julos.

23 – COMMUNE DE JULOS – NOUVELLES DISPOSITIONS DU PLU SUITE A L'ANNULATION PARTIELLE DU PLU PAR VOIE JURIDICTIONNELLE

M. Patrick VIGNES :

Merci Monsieur le Président. Donc, il s'agit de prendre en compte de nouvelles dispositions du PLU pour la Commune de Julos suite à l'annulation partielle de son PLU par voie juridictionnelle.

Lecture de la délibération 23.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Pas de remarque particulière ? Même vote que tout à l'heure ?

Délibération votée à l'unanimité.

Le point suivant, approbation du RLPI, Patrick.

24 – APPROBATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI) SUR LE PÉRIMÈTRE DE L'EX GRAND TARBES

M. Patrick VIGNES :

Lecture de la délibération 24.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Monsieur le rapporteur, y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur le Maire de Soues ?

M. Roger LESCOUTE : Merci Président. Juste une question : pourquoi la ZAC du parc de l'Adour a été sortie du plan local de publicité ?

M. Patrick VIGNES : Oui, effectivement, Roger, ça fait partie des observations des Commissaires enquêteurs, mais également des Services de l'État. Dans la mesure où les dispositifs qui étaient prévus pour satisfaire à la publicité d'une zone commerciale, à partir du moment où la zone commerciale n'était pas sortie de terre, il n'était pas possible de prévoir ce dispositif autour de rien, tout simplement. Après, le RLPI est quelque chose, est un document qui évolue, bien évidemment.

M. Roger LESCOUTE : On fera une autre réunion.

M. Patrick VIGNES : Forcément ou pas.

M. LE PRÉSIDENT : D'autres questions ?

M. Roger LESCOUTE : On la fera quand même que ce soit pour les uns ou pour les autres.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'autres questions ? Je sou mets donc cette proposition à votre approbation.

Délibération votée à l'unanimité.

Le point suivant Madame BOURDEU.

25 – CRÉATION D'UN OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL SOUS LA FORME ASSOCIATIVE

Mme Josette BOURDEU : Création d'un office de tourisme intercommunal sous la forme associative.

Lecture de la délibération 25.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Madame la Vice-Présidente, est-ce que vous avez des questions sur cette proposition de délibération ? Jean-Claude BEAUCOUESTE.

M. Jean-Claude BEAUCOUESTE : Juste une précision pour qu'on ne pense pas qu'on demande une subvention de 16 000 €. C'est tout simplement la somme pour 6 mois que devait verser la Mairie de Saint-Pé puisque c'était une subvention versée par la Mairie de Saint-Pé et la Mairie de Peyrouse et qui sera retenue sur notre attribution de compensations. C'est une

opération blanche, ce n'est pas un cadeau de l'Agglo à la Mairie de Saint-Pé ou à l'office de tourisme de Saint-Pé.

M. LE PRÉSIDENT : Oui, mais, nous, on aurait préféré que Saint-Pé nous donne quelque chose.

M. Jean-Claude BEAUQUESTE : Je fais la promotion touristique de l'ensemble de l'Agglo, à Saint-Pé, ça ne vous coûte rien.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien.

Mme Josette BOURDEU : En même temps, c'est une compétence obligatoire de l'Agglo donc, ces 16 000 €, ce n'est rien d'extraordinaire, ce n'est qu'une première pierre de ce que nous aimerions créer pour l'Agglomération, d'un office du tourisme intercommunal avec, certainement, nous reviendrons vers vous pour évoquer un autre statut d'un office de tourisme intercommunal. Cette association qui est créée ce soit pour effectuer la promotion et que pour les offices de tourisme de Saint-Pé-de-Bigorre, l'ex Communauté de Communes de Batsurguère puissent continuer à avoir leurs actions, n'est qu'une première pierre de ce que nous pensons pouvoir faire pour l'Agglo en termes de promotion du tourisme et de promotion du territoire de cette Agglomération. Merci Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Madame BOURDEU. Je voudrais dire que l'office de tourisme de Tarbes attend de voir quelles seront les propositions de l'office de tourisme de Lourdes. J'attends de voir ce que Madame le Maire de Lourdes dira au Maire de Tarbes. Je présume que vous êtes d'accord sur ces propositions. Est-ce qu'il y a d'autres candidats que les 9 que nous vous proposons ? S'il y en a d'autres, on fait un vote à bulletin secret. Vous êtes d'accord avec cette proposition ?

Délibération votée à l'unanimité.

Le point suivant, le règlement intérieur de notre Communauté Agglomération et avant de lui passer la parole, je voudrais remercier Yannick BOUBÉE pour le travail qui a été accompli avec une équipe restreinte, il faut le dire, sur ce sujet qui n'est pas un sujet affriolant, a priori, mais qui est quand même très important. Monsieur le Vice-Président BOUBÉE, vous avez la parole.

26 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

M. Yannick BOUBÉE :

Merci Monsieur le Président. C'est vrai que je veux saluer l'équipe restreinte, mais de qualité qui a bien travaillé effectivement. En plus, ce qui est intéressant, c'est qu'il y avait toutes les typologies d'élus, de sensibilités, avec la volonté de construire et de vous proposer un règlement intérieur qui fasse sens et qui nous permette de fonctionner de manière démocratique.

Lecture de la délibération 26.

Je ne vais pas lire le règlement intérieur, Monsieur le Président parce qu'il était effectivement joint en annexe au document de ce présent Conseil. Juste vous dire que c'est un document qui a été examiné au cours des 3 réunions des pôles, en même temps qu'était évoqué, par exemple, le pacte fiscal et financier, que je crois que toutes les questions ont été posées qui traitent de notre fonctionnement. Je vais juste faire une focale sur 2 sujets. Ce qui est indiqué à l'article 32 : « Participation des élus aux Instances Communautaires », il s'agit d'une obligation librement consentie, à savoir que chaque Conseiller Communautaire doit participer

au travail d'au moins 1 Commission. C'est ce que nous avons tous voulu inscrire dans notre règlement intérieur. L'autre sujet qui peut également prêter à discussion, c'est le sujet des groupes d'élus, à partir de l'article 33. En termes de moyens accordés aux groupes d'élus, le Président Gérard TREMEGE a été très clair en conférence des Vice-Présidents : tous les moyens seront donnés aux éventuels groupes pour fonctionner de manière normale. S'agissant des collaborateurs de groupes, je veux préciser qu'il n'a été dans l'intention de personne au sein de la Commission de vous proposer d'investir 240 000 € qui correspondent aux 30 % du montant de nos indemnités, mais, on a pensé qu'une somme de 90 000 € pouvait être une somme raisonnable, mais tout ça dépendra de. Voilà Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Effectivement, un excellent travail a été fait sur la base du règlement intérieur du Grand Tarbes et tenant compte des nouvelles dispositions qui permettent, entre autres, la création de groupes au sein de notre Communauté. Comme vient de le dire à l'instant Monsieur BOUBÉE, je m'engage à donner aux groupes qui se constitueront tous les moyens de fonctionner normalement. Dès que le règlement sera adopté, je pense que je recevrai, des courriers m'annonçant la création de groupes avec les membres de chaque groupe et le Président désigné par les membres. Je m'engage à leur donner, comme l'a dit Yannick, les moyens normaux de fonctionnement. Vous comprenez bien qu'au moment où les commentaires sur les emplois fictifs fleurissent partout on ne va pas s'amuser à doter chaque groupe de moyens en personnels superfétatoires. Est-ce qu'il y a des questions sur ce règlement intérieur ? Monsieur BEAUCOUESTE puis Monsieur FEGNÉ.

M. Jean-Claude BEAUCOUESTE : Juste faire remonter certaines préoccupations de certains élus municipaux du pôle Sud qu'il n'est jamais fait état dans ce règlement intérieur, officiellement, des pôles. Il y a 3 pôles.

M. Yannick BOUBÉE : Je réponds tout de suite. Nous étions convenus, tous ensemble, surtout avec les Vice-Présidents, qu'en 2017, les pôles continueraient à subsister et que nous verrions ensuite si on les pérennise compte tenu de leur pertinence. Personnellement, puisque j'ai déjà fait 2 réunions dans chaque pôle, je trouve que c'est bien. D'abord parce qu'il y a des préoccupations propres au sein de chaque pôle. Donc, on peut être amené à les pérenniser sans que cela ne soit formalisé dans le règlement intérieur. C'est une organisation purement informelle dont nous sommes convenus et si on veut les pérenniser, on le décidera de la même façon ou en conférence des Vice-Présidents ou en Bureau.

M. LE PRÉSIDENT : Donc, pas de problème. Denis FEGNÉ.

M. Denis FEGNÉ : Je note, avec grande satisfaction, que la Commission a intégré la possibilité pour les Conseillers Municipaux, à la demande des Présidents de Commission, d'être présents dans les Commissions. C'est très important parce que ça permet le lien avec les Conseillers Municipaux, avec les territoires et ça permet aussi, au niveau organisationnel, de pallier, par exemple, Ibos, une Commune de 3 000 habitants, un représentant, un seul délégué, impossible d'aller dans toutes les Commissions. Donc, il y a des Conseillers qui ont de l'expertise dans tel ou tel domaine et c'est très important de pouvoir les faire participer aux Commissions. Donc, voilà, très bien.

M. LE PRÉSIDENT : En effet, au début quelqu'un avait souhaité que les Conseillers Municipaux de toutes les Communes soient invités à toutes les Commissions. On a réfléchi. On va plutôt dire que ceux qui veulent venir travailler et qui ont des expériences ou des expertises particulières seront les bienvenus. Bien évidemment sans droit de vote, d'ailleurs certains, déjà, viennent, de différentes Communes participer à des Commissions. Je trouve cela très bien. Mais nous ne pouvons pas le systématiser sinon on aurait des Commissions pléthoriques. Y a-t-il d'autres questions ? Je sou mets cette proposition à votre approbation.

Délibération votée à l'unanimité.

Merci Monsieur BOUBÉE.

M. Marc BEGORRE : Monsieur le Président, vous vous êtes engagé à fournir à chaque groupe les moyens de fonctionner, j'espère que ces moyens de fonctionner seront revus soit par le Bureau soit par le Conseil Communautaire.

M. LE PRÉSIDENT : Bien évidemment, à partir du moment où il y aura un engagement financier, bien évidemment.

M. Marc BEGORRE : Je te remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je répète, on a parlé de conditions normales, il ne faut pas se focaliser sur les 30 % comme l'a dit Monsieur BOUBÉE, c'est une hypothèse inimaginable. Je réitère mes félicitations à Yannick et toute l'équipe qui a travaillé sur le sujet. Nous passons maintenant au point 27, je passe la parole à Monsieur PIRON.

27 – REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (REOM) – TARIFS 2017 SUR LES COMMUNES D'ASPIN EN LAVEDAN, OMEX, OSSEN, SEGUS ET VIGER

M. Jean-Claude PIRON : Merci Monsieur le Président, il s'agit de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères et les tarifs 2017 sur les Communes d'Aspin en Lavedan, Omex, Ossen, Ségus et Viger puisque ces Communes ont choisi de financer le Service de l'élimination des déchets ménagers assimilés par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Lecture de la délibération 27.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Monsieur PIRON. Y a-t-il des questions à Monsieur PIRON ?

Délibération votée à l'unanimité.

Le point suivant Monsieur PIRON.

28 – CONVENTION PLVG – MISE À DISPOSITION DU SERVICE « GEMAPI »

M. Jean-Claude PIRON :

Il s'agit de la Convention PLVG mise à dispositions du Service « geMAPI ».

Lecture de la libération 28.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Monsieur PIRON. Y a-t-il des questions sur ce sujet de la gestion des milieux aquatiques ? Pas de problème, vous êtes d'accord avec les propositions de Monsieur PIRON ?

Délibération votée à l'unanimité.

Le point suivant Monsieur PIRON.

29 – CONVENTION INSTITUTION ADOUR – PARTENARIAT POUR L'ANIMATION ET L'ÉLABORATION DU PAPI D'INTENTION SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT ADOUR AMONT

M. Jean-Claude PIRON : Il s'agit d'une Convention avec l'institution Adour, un partenariat pour l'animation et l'élaboration du PAPI sur le sous-bassin versant Adour amont.

Lecture de la délibération 29.

M. LE PRÉSIDENT : Parfait. Avez-vous des questions à poser sur PAPI ?

Délibération votée à l'unanimité.

Le point suivant, le 30 : Convention État, aménagement paysager et architectural du giratoire de la N21.

30 – CONVENTION ÉTAT – AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ARCHITECTURAL DU GIRATOIRE DE LA N21 À LA SORTIE DU PÉAGE A64 « TARBES OUEST »

M. Jean-Claude PIRON :

Lecture de la délibération 30.

La délibération est adoptée.

Le point suivant Monsieur PIRON.

31 – LANCEMENT DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

M. Jean-Claude PIRON : Il s'agit de lancer le Plan Climat Air Énergie Territoriale.

Lecture de la délibération 31.

M. LE PRÉSIDENT : C'est très bien, il faut aussi définir les modalités de gouvernance et phasage ainsi que les modalités de concertation, n'est-ce pas ? Donc, on décide quoi ? Jean-Claude PIRON ?

M. Jean-Claude PIRON : Dans ce cas-là, on décide d'engager la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées dans la réalisation d'un PCAET, d'approuver les modalités d'élaboration et de concertation exposées et qui sont très importantes et d'approuver la réalisation du PCAET par la SPL ARPE.

M. LE PRÉSIDENT : Excellent. Avez-vous des questions à poser à Monsieur PIRON sur cette délibération ?

Délibération votée à l'unanimité.

Le point suivant, Madame ISSON.

32 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE 4 WC À LA BIBLIOTHÈQUE CLAUDE NOUGARO À BORDERES SUR L'Echez : CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA

COMMUNE DE BORDERES SUR L'ECHÉZ ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE TARBES-LOURDES-PYRENEES

Mme Geneviève ISSON : Merci Président. Alors, si vous le permettez, je vais peut-être un peu synthétiser cette délibération. Donc, il s'agit de l'aménagement de 4 WC à la bibliothèque Claude NOUGARO à Bordères sur l'Échez qui est un bâtiment qui relève conjointement de la compétence de la Commune de Bordères sur l'Échez et la Communauté d'Agglomération.

Lecture de la délibération 32.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Madame ISSON, avez-vous des questions à poser ?

Délibération votée à l'unanimité.

Maintenant, Monsieur le Maire, vous pouvez faire part de votre satisfaction.

M. Christian PAUL : J'allais m'opposer à la décision, mais, trop tard.

M. LE PRÉSIDENT : Pourquoi compliquer les choses quand elles sont simples ?

M. Christian PAUL : Monsieur le Président, Madame la Présidente, merci beaucoup. Je suis capable d'un acte de générosité, je vais vous faire cadeau des 39 centimes du total TTC.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Monsieur le Maire. Bien proposition adoptée. Le point suivant, Monsieur MUR, travaux de mise en accessibilité de la cour et rénovation énergétique de l'école LAPACCA, Monsieur MUR Ange.

33 – TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA COUR ET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE LAPACCA À LOURDES : CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA CATLP ET LE CD 65

M. Ange MUR : Merci. Il s'agit de travaux de mise en accessibilité de la cour et rénovation énergétique de l'école LAPACCA et d'une Convention de maîtrise d'ouvrage entre l'Agglo et le Conseil Départemental 305 puisque cet établissement comprend les 2 entités.

Lecture de la délibération 33.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Avez-vous des questions à poser à Monsieur MUR ? Pas de question, je vous demande si vous êtes d'accord pour approuver cette délibération.

Délibération votée à l'unanimité.

34 – DÉBAT SUR LA COMMUNICATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES COMPORTANT LES OBSERVATIONS DÉFINITIVES SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LOURDES

Le point suivant concerne la communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté de Communes du Pays de Lourdes. Selon les articles du Code de la juridiction financière, qui sont cités dans le texte de la délibération, le rapport et son annexe doivent être communiqués au Conseil Communautaire, c'est fait. Il a été communiqué à tout le monde. Il doit faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'Assemblée, c'est fait puisque nous ne nous sommes pas vus depuis le

mois de janvier et donc, vous avez pu consulter ce rapport. Je vous demande de prendre acte de ce rapport ainsi que du débat qu'il y a eu sur ce rapport entre la Chambre Régionale et la CCPL sur les observations qu'il contient. Est-ce que quelqu'un a des questions à poser ? Non. Nous prenons acte de la production de ce rapport et de tout ce qui l'accompagne. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, je déclare clos ce Conseil Communautaire et vous remercie toutes et tous. Bonne fin de soirée. Il vous a été remis par le Service Communication quelques exemplaires de la revue Agglo, vous en aurez le nombre que vous voulez pour distribuer dans vos Mairies sinon, il sera distribué par la Poste dans toute l'Agglomération. Merci.

La séance est levée.